

Réunion d'information à Réotier



Sur le projet de turbinage des eaux du torrent de Saint Thomas



Partager l'eau,
construire l'avenir



Présentation SCP – Energie Partagée

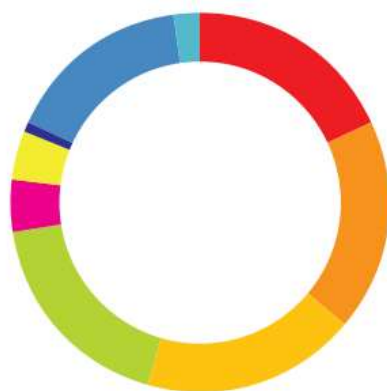


La Société du Canal de Provence

Les points forts d'un partenariat avec la SCP

- Une mission d'aménageur et de concessionnaire régional
- Une expertise complète des métiers de l'eau
- Une gouvernance à majorité publique (dont PACA et 05)

La présidence est assurée statutairement par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Collectivités 82 %

18,2 %
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

18,2 %
Métropole Aix-Marseille Provence

18,2 %
Département des Bouches-du-Rhône

18,2 %
Département du Var

4,3 %
Département de Vaucluse

4,3 %
Département des Alpes de Haute-Provence

0,7 %
Département des Hautes-Alpes

Banques et organismes de développement

16 %
Caisse des dépôts et Crédit Agricole

Chambres d'agriculture

2 %
Chambres d'agriculture des 5 départements actionnaires



Aménageur régional concessionnaire



Entreprise publique concessionnaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la SCP affirme et poursuit sa mission de desserte et de sécurisation en eau de la Provence pour tous les usages.



Société de service

La SCP est une société de service dans le domaine de l'eau et notamment des solutions pour l'agriculture, plus directement tournée vers les territoires ruraux régionaux.



Société d'ingénierie

Société d'ingénierie dotée d'une expertise à 360° sur les métiers de l'eau, la SCP apporte des réponses concrètes aux enjeux complexes de l'eau, en France et à l'international.



Producteur d'énergies renouvelables

La SCP est un producteur d'énergies renouvelables notamment en hydroélectricité. Elle a aussi pour ambition de développer le solaire photovoltaïque, que ce soit le photovoltaïsme flottant, les ombrières de canal ou encore l'agrivoltaïsme.

Hydroélectricité

EN PARTENARIAT ET EN TANT QUE BUREAU D'ETUDES

En partenariat dans le cadre de sociétés de projet (GIE, SAS)

- Commune d'Eyguières (Bouches-du-Rhône): mini-centrale de **1,5MW**
- Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM): microcentrale de **125kW**
- Commune de Châteauroux-les Alpes (Hautes-Alpes) : mini-centrale de **2MW** et modernisation du périmètre irrigué (projet en cours)

En tant que bureau d'études

- Commune de Saint-Crépin (Hautes-Alpes) : maîtrise d'œuvre pour la microcentrale de **500kW**
- Etude de faisabilité de la Microcentrale de la Roche de Rame



Un projet en concertation avec les acteurs locaux

La SCP fait appel pour ce projet à **Energie Partagée** qui propose un accompagnement à la **concertation** avec les acteurs locaux et au **financement participatif**.



Issue de la charte dd'Hydroélectricité d'Energie Partagée – Février 2022



Les **projets citoyens** se distinguent par une série de plus-values :

- **L'acceptabilité** des projets grâce à une meilleure **animation territoriale** autour du projet
- L'éducation populaire via des **actions pédagogiques** autour de la **transition énergétique**
- La **haute valeur environnementale** et le choix prioritaire de fournisseurs européens et de **prestataires locaux**
- La mobilisation de **l'épargne privée** et du financement public
- **L'innovation sociale** que constituent ces nouvelles formes de **démocratie locale**
- Les **retombées économiques locales** (dividendes perçus par les citoyens et choix de prestataires locaux)

Présentation du projet



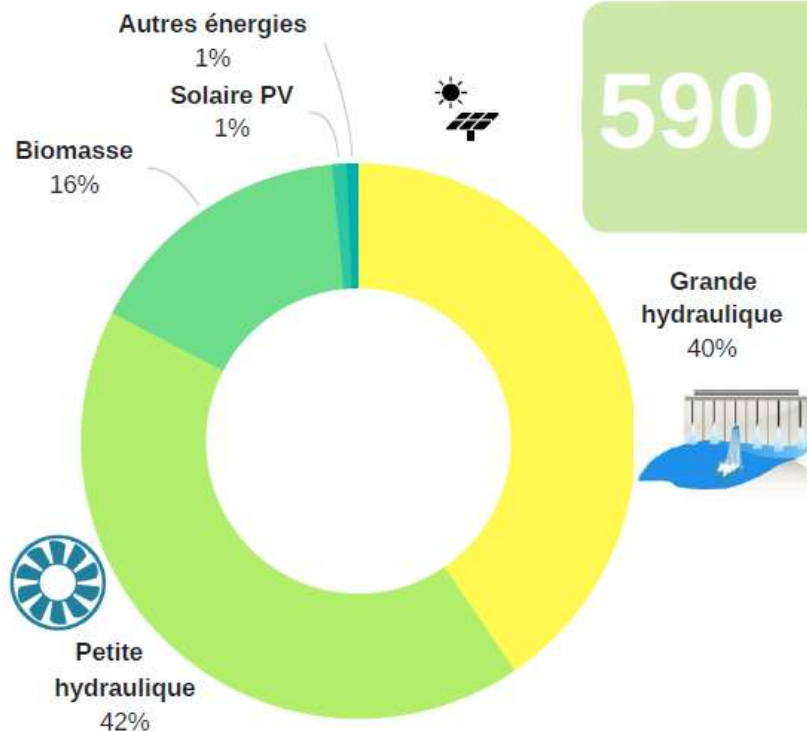
Pourquoi ce projet sur le torrent de Saint Thomas ?

ÉNERGIES RENOUVELABLES



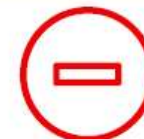
De l'énergie à revendre !

Le PETR-Pays du Grand Briançonnais est un territoire d'énergie. L'eau et le soleil sont des sources d'énergies renouvelables très importantes pour le territoire.



590 GWh

Le territoire a produit près de 600 GWh en 2016, principalement sous la forme d'électricité (500 GWh) et environ 100 GWh de chaleur grâce à la biomasse (bois énergie).



52 %

En 2016, le territoire a produit plus de la moitié de l'énergie qu'il consomme.

Le territoire est autonome voire excédentaire pour la production d'électricité et de chaleur biomasse, mais n'a aucune autonomie sur les produits pétroliers (transports, et chauffage principalement).

Un projet qui participe à la transition énergétique

Aux objectifs déclinés dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**) :

DÉCLINAISONS

PUISSANCE (MW)	2012	2021*	2023*	2026*	2030*	RAPPEL SRCAE	2050*
Hydroélectricité	3073	3756	3908	3929	3956	3370	4100

En faveur de la petite hydroélectricité

→ En soutenant les projets de rénovation ou création de petites centrales hydroélectriques sur canal, adduction d'eau potable et torrents, notamment dans l'espace alpin, en s'assurant du respect des continuités écologiques des cours d'eau

Repris dans le Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**) du Grand Briançonnais :

	Production d'EnR	Emission de GES
	Production supplémentaire d'EnR par rapport au scénario tendanciel 2030 (GWh/an)	Economie réalisée par rapport au scénario tendanciel 2030 (kteqCO ₂ /an)
Mesure : mise en place de 16 chaufferies bois intermédiaire sur réseau, avec création ou extension d'un réseau de chaleur	16	12
Mesure : mise en place de 10 petites centrales hydroélectrique d'ici 2030	28	-

Tableau 2.17 Actions exemples et potentiels de production d'énergies renouvelables (outil PROSPER)

La production hydro-électrique varie assez fortement selon les années et les ressources en eau. De petits équipements supplémentaires, le turbinage de l'eau potable, une amélioration et modernisation des équipements existants permettraient de "gommer" ces saisonnalités et renforceraient l'autonomie énergétique.



Les atouts de l'Hydroélectricité

Partagés dans le cadre des Assises départementales de l'eau :

- Une énergie renouvelable
- De faibles coûts d'exploitation et des rentabilités avérées
- Des émissions de gaz à effet de serre très faibles
- Contribue au mix énergétique français
- Peut contribuer à l'équilibre des réseaux électriques
- Peu intermittente et complémentaire au solaire et à l'éolien
- Des équipements qui peuvent être multi usages

Un projet bénéfique pour la commune

- ***Redevance forfaitaire pour la commune***

- Assurance de percevoir la même somme chaque année, quel que soit le productible
- Indexé sur le prix de vente de l'énergie (coefficient national pour les projets d'hydroélectricité)
- Permettra de prendre en charge le mi-temps d'un employé communal en plus d'autres dépenses de la commune

- ***Taxes pour les collectivités locales***

- Des taxes perçues par les collectivités locales estimées à **15k€/an** (IFER, taxe foncière, CFE)
- Un tiers environ (soit 5000€) à la commune

Optimiser les prélèvements d'eau

Le projet :

- Prendra en compte les besoins en eau des irrigants
- Conservera les prélèvements du canal de Manouel
- Respectera un débit réservé dans le torrent
- Etudiera la faisabilité d'un projet d'économie d'eau en régulant les prélèvements sur la source de la Fontaine des Rois.



Présentation du projet

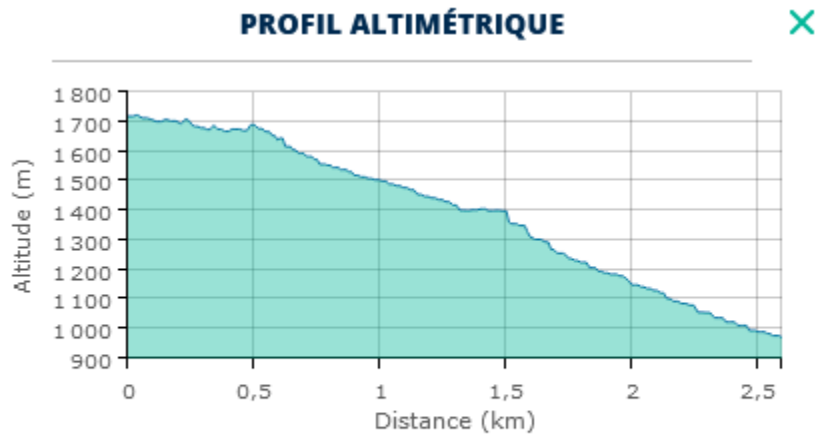


Caractéristiques et prochaines étapes

Plan de situation et caractéristiques provisoires du projet



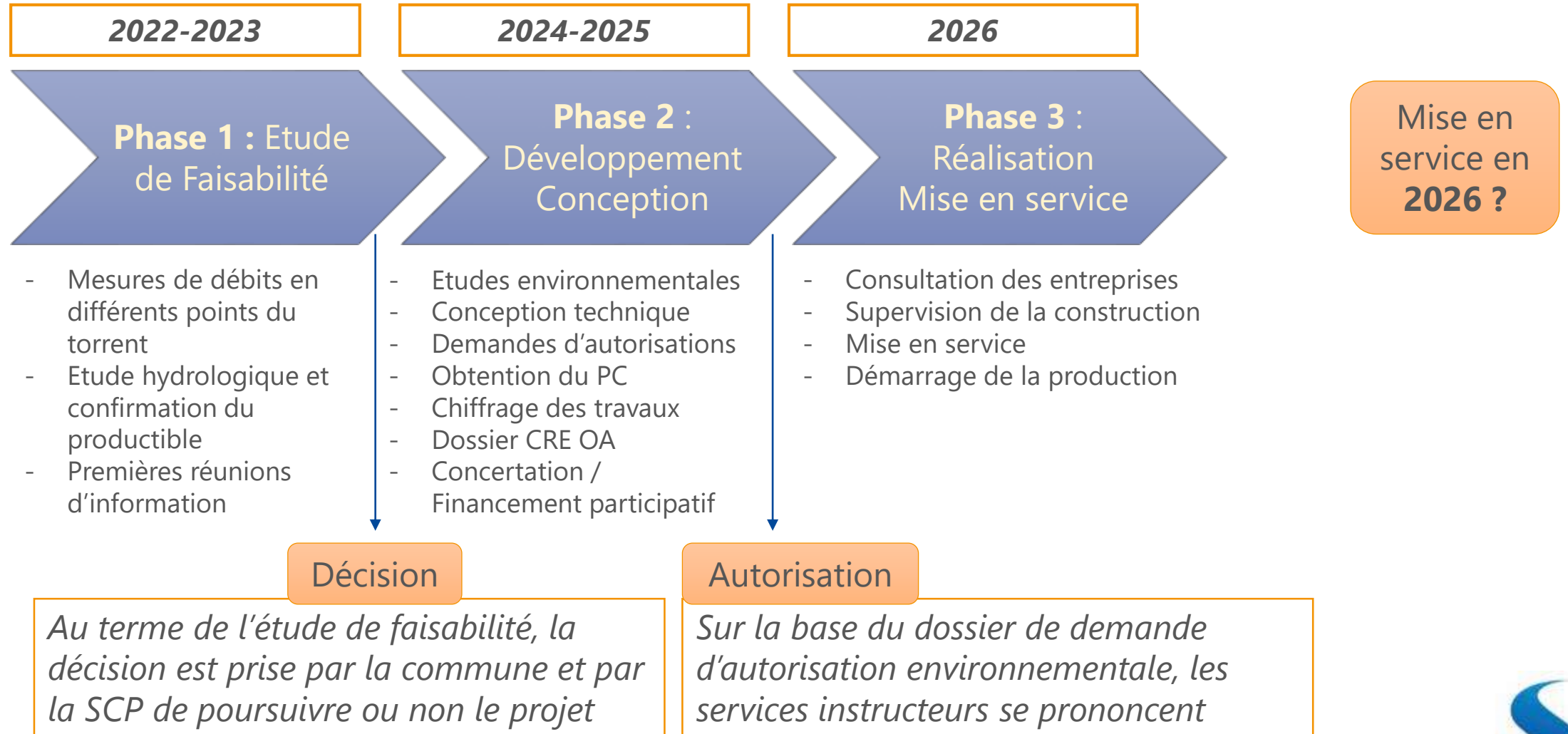
Equivalents :
 - Conso annuelle 1500 habitants
 - 150 tonnes de CO2/an évitées



Distance totale : 2 586 m Dénivelé positif : 79,57 m
 Dénivelé négatif : -826,85 m Pente moyenne : 36 %
 Plus forte pente : 365 %

Altitude prise d'eau	1710 m
Altitude bâtiment de prod.	970 m
Hauteur de chute	740 m
Module du torrent	100 l/s
Débit maximum dérivé	170 l/s
Puissance projet	950 kW
Productible	2,8 GWh/an
Longueur conduite	2600 ml

Un projet mené en transparence avec la commune





Enjeux de préservation de la biodiversité

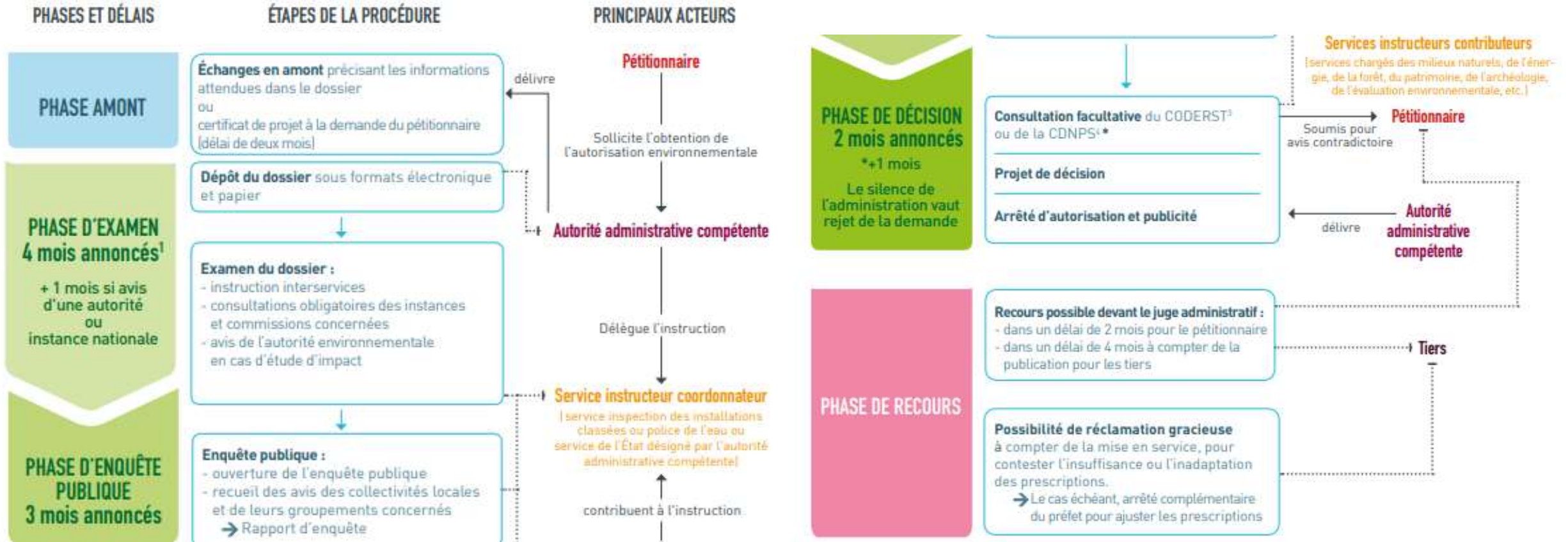
- Impacts potentiels sur la biodiversité : « *perturbation de l'hydrologie et de la continuité écologique, modification du régime hydrique et du transport sédimentaire, réchauffement des eaux, perte ou fragmentation d'habitats, perturbations des cycles de vie* » (Assises départementales de l'eau du 05)
- Un dossier d'autorisation environnementale très exigeant qui comprend :
 - Des inventaires faune/flore basés sur une année complète d'investigations de terrain
 - Des études hydrobiologiques (faune aquatique)
 - Une étude complète des impacts du projet qui détaille la situation actuelle, les choix techniques retenus, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation
 - D'éventuelles dossiers de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées (dont l'obtention est très incertaine -> à éviter)
 - Une étude complète des risques (avalanche, inondation, etc.)
 - Un plan de gestion des sédiments
 - Des autorisations au titre du code de l'Energie, autorisation de défrichement, etc.
 - Une étude paysagère...

L'instruction de ce dossier est confiée aux services de l'Etat chargés de la police de l'eau, des milieux naturels, de l'énergie, de la forêt, du patrimoine, de l'archéologie, de l'évaluation environnementale...



L'instruction du dossier d'autorisation environnementale

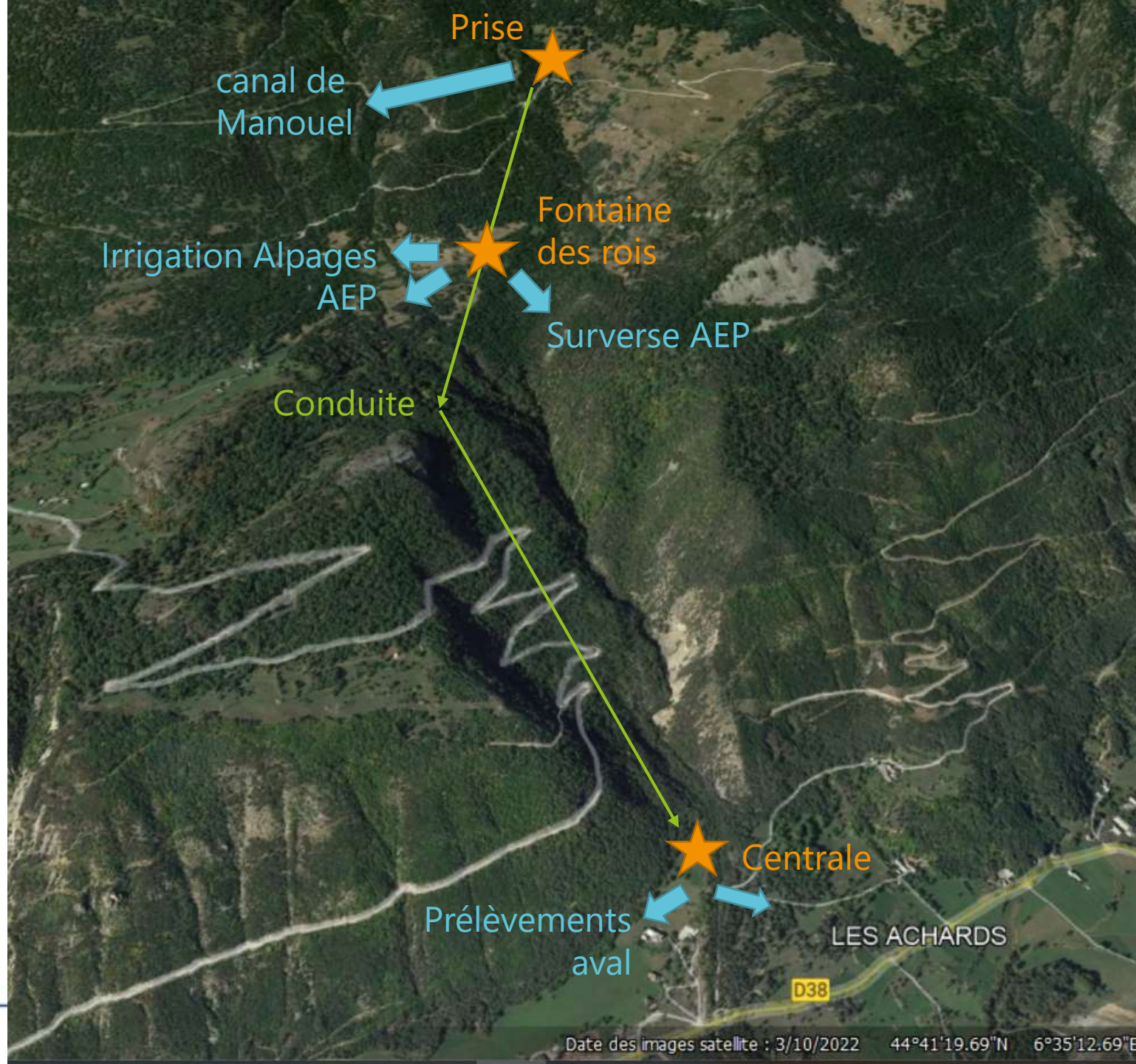
LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE





Enjeux de gestion et répartition de la ressource en eau

- L'alimentation du canal de Manouel sera maintenue, en fonction des besoins de prélèvement pour l'irrigation évaluée dans l'étude hydrologique
- Un de projet de modernisation/régulation du réseau de la source de la Fontaine des Rois sera étudié, avec deux objectifs :
 - Des économies pour la commune (redevance agence de l'eau)
 - Apport intermédiaire significatif au torrent
- L'évaluation des apports intermédiaires actuels est réalisée par l'étude hydrologique (et notamment la mesure des débits à l'aval du torrent)
- Les autres prises sur le torrent devront être repérées et prises en compte dans le projet
- Le projet devra contribuer à définir un débit réservé ou débit minimum biologique à conserver dans le torrent en fonction des enjeux de biodiversité (étude hydrobiologique et dossier de demande d'autorisation).



Présentation du projet



Quelle appropriation du projet par les habitants et les acteurs locaux ?

Une concertation en continue



Energie Partagée Association

- # Acteur de référence reconnu nationalement
- # Tiers de confiance pour les élus et citoyens
- # Fortes expériences dans la concertation et la sensibilisation autour des projets EnR
- # Appui sur collectifs locaux pour les aider à se développer et investir



- # Administrés, entreprises locales, élus locaux
- # Services de la Préfecture
- # Fédérations de pêche
- # Associations environnementales
- # Entités publiques (syndicats de rivières, RTM...)
- # Parc Naturel Régional



- # Réunions publiques d'information aux différentes phases d'élaboration du projet
- # Ateliers de co-élaboration sur les thématiques à enjeux : environnement, usages, ...
- # Site internet dédié
- # Lettres d'information

Financement du projet par et pour les citoyens

L'action d'Énergie Partagée

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée **fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable.**

Les projets citoyens sont portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales, y compris en co-développement avec des acteurs privés : les acteurs locaux conservent la maîtrise de la gouvernance dans la durée et font **bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.**

Quelques chiffres



Dans le projet hydroélectrique sur la Commune de Réotier

Une volonté d'engager l'épargne citoyenne pour la transition énergétique, en priorité **via les coopératives locales existantes** : Energuil (Queyras), Energies Collectives (Embrunnais), ...

